

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil seize, le jeudi 20 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué (le 30 août 2016) s'est réuni sous la présidence de Florence DURANDE, conseillère départementale.

Etaient présents : Daniel LEBRUN, Florence DURANDE conseillers communautaires d'Angerville l'Orcher, Patrick LEFEBVRE (Anglesqueville l'Esneval), Grégoire MICAUX (Beaurepaire) ,Jean-Pierre LEDUC (Bénouville), Jean-Pierre BONNEVILLE (Bordeaux St Clair), Alain FLEURET, Dominique FOUBERT, Hélène AUBOURG, Béatrice LEMAISTRE, Jacques DESJARDINS, Sandrine HERANVAL (Criquetot l'Esneval), Pierre LEMETAIS (Cuverville en Caux) Franck COTTARD, Catherine MILLET, Bertrand LEFRANCOIS (Etretat), M.CHAMBRELAN (Fongueusemare), Philippe AUGER (Gonneville la Mallet), Daniel LEMESLE (Hermeville), Patrick BUCOURT (Heuqueville), Cyriaque LETHUILLIER (La Poterie cap d'Antifer), François AUBER, Noëlle LEVEAU, Patrice DELAMARE (Saint Jouin Bruneval) Bernard HOUSSAYE, Jean-François GARGUELLE, Jean-François LEDON (Turretot), Etienne PLANCHON (Ste Marie au Bosc), Philippe JOUENNE (St Martin du Bec), Raphaël LESUEUR (le Tilleul) Patrick DUMOULIN (Vergetot), Martine VIALA (Villainville)

Thérèse BARIL est représentée par Bernard HOUSSAYE, Olivier HENRY est représenté par Noëlle LEVEAU

Sandrine HERANVAL est élue secrétaire de séance

**Rapport de Madame la Présidente**

**Objet : Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Délibération RP201619090101 :**

- **Exposé des motifs**

L'article L5211-10 du code général des collectivités dispose

Paragraphe 3 : le Bureau

Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé de la ou du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-Présidents est au nombre de huit et ce au terme d'une modification statutaire.

Eric MABIRE était Vice-Président ; La Commune d'Anglesqueville l'Esneval ne disposant plus que d'un conseiller communautaire, il convient de réélire au scrutin majoritaire le cinquième Vice-Président ;

**Madame la Présidente fait un appel de candidature pour la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidence et pour la constitution du Bureau de vote (recrutement de deux scrutateurs)**

**Deux scrutateurs sont élus : Franck COTTARD et Jean-François GARGUELLE**

**Il est fait appel à candidature :**

**Se déclarent Daniel LEMESLE et François AUBER ;**

**Il est procédé au vote au scrutin uninominal à bulletin secret**

**Votants : 34**

**Obtiennent François AUBER : 09**

**Daniel le MESLE : 25, ce dernier est déclaré élu et immédiatement installé cinquième vice-Président**

**Ainsi délibéré, les jours mois et an ci-dessus**

**Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Projet de délibération RP 201619090102**

- **Exposé des motifs**

Eric Mabire était membre titulaire de la CAO.

En vertu de l'abrogation du code des marchés publics au 01.04.2016, il y a de nouveaux textes réglementaires Cf Fiche DageL du 12.05.2016, et fiche DAGEL du 01.08.2016 paragraphe 1 à 5

S'agissant du fonctionnement de la CAO les nouveaux textes, L 1411-5 ne comportent pas de dispositions spécifiques (CDSP, seuil européen), il convient donc conformément à la jurisprudence de réélire l'intégralité de la CAO et de la porter à 5 membres titulaires et cinq membres suppléants

L'actuelle commission est constituée ainsi

Titulaires	suppléants
Hervé LEPILEUR	Franck COTTARD
Patrick BUCOURT	Patrick LEFEBVRE
Eric MABIRE	Gustave MASSON

Le renouvellement global doit se faire à la Représentation proportionnelle au plus fort reste  
Madame la Présidente fait un appel de candidature et propose la liste suivante

Titulaires	Suppléants
Hervé LEPILEUR	Franck COTTARD
Patrick BUCOURT	Patrick LEFEBVRE
Daniel LEMESLE	Gustave MASSON
Jean-Pierre BONNEVILLE	Jean-François GARGUELLE
Patrick DUMOULIN	Jacques DEJARDINS

La liste recueille 31 suffrages, trois abstentions. Les membres sont élus et immédiatement installés

**Ainsi délibéré, les jours mois et an ci-dessus**

**Objet : Election des délégués au SMITVAD**

**Projet de délibération RP201619090103**

- **Exposé des motifs**

La Communauté de communes dispose de huit sièges de titulaires et de huit sièges de suppléants au sein du SMITVAD.

Les délégués au sein du SMITVAD sont :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Florence DURANDE	Dominique FOUBERT
Bernard HOUSSAYE	Eric MABIRE
Pierre LEMETAIS	Cyriaque LETHUILLIER
Daniel LEMESLE	Jean-Claude DESCHAMPS
Patrick LEFEBVRE	Patrick LEFEBVRE
Thérèse BARIL	Franck COTTARD
Raphaël LESUEUR	
Patrick BUCOURT	

Les délégués au SMITVAD sont membres de l'une et ou l'autre Commission des ordures ménagères.

Ainsi délibéré, les jours mois et an ci-dessus

**Objet : Election de représentant de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration de l'ADAJE**

**Projet de délibération RP201619090104**

- **Exposé des motifs :**

Avec le départ de Véronique Hamon Paumelle et d'Eric Mabire il y a deux postes à pourvoir :

Madame la Présidente fait un appel de candidature : Sont candidates Sandrine HERANVAL et Béatrice LEMAISTRE :

Les deux candidates recueillent l'unanimité des suffrages et sont donc élues et immédiatement installées.

Ainsi délibéré, à l'unanimité, les jour, mois et an ci-dessus